

## MUSÉES ROYAUX

## **DOSSIER**

DE

## PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

L'ÉTAT

Numéro du dossier : 520

Numéro d'inventaire : 3435-3436

433 1

NUMÉRO D'ORDRE	DATE DE LA PIÈCE	ANALYSE
		<i>Hannon</i> <i>Sinits</i> <i>Fabry</i>

Hannan! Tragique partie connue — Smith & Oppelie

D5246

I. 4034

Th. Hannon

Tragique partie carrée (aquarelle)

dépôt au Palais de Justice (Cabinet de M. le Procureur du Roi)

avril 1934

EXPOSITION \* \*  
INTERNATIONALE  
DE GAND EN 1913  
\* \* BEAUX-ARTS

2 Avril 1913.

Reçu de M. Bautier le portrait  
de M<sup>me</sup> R. par E. Fabry  
appartenant au Gouvernement.

P. Lambotte

SOCIÉTÉ ANONYME  
DES  
**ANCIENS ÉTABLISSEMENTS FÉLIX MOMMEN**

FABRIQUE

DE

COULEURS

Panneaux

Toiles, Vernis, etc.

EMBALLAGE

Nettoyage et Vernissage

DE TABLEAUX

(BREVETÉS)

37, Rue de la Charité, 37

**BRUXELLES**

TÉLÉPHONE 1947

SPÉCIALITÉ

DE

MENUISERIES

pour le dessin et la peinture

CHEVALETS

d'ateliers, de campagne  
et de luxe

Meubles d'Atelier

ANCIENS ET MODERNES

Reçu de la Commission des Musées  
Royaux de Beaux-Arts et de Sculpture une  
tableau de Tilly (Portrait de Mme Ronduit)

*Félix Mommens*

Le 2 Avril 1913.

MINISTÈRE  
des  
**SCIENCES ET DES ARTS**

ADMINISTRATION  
DES  
**BEAUX-ARTS**

*27 DEC 1912*  
N° 628.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

~~ANNEXE~~

Ruuxelles, le 28 décembre 1912.

Messieurs,

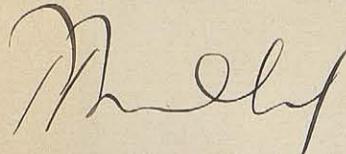
Comme suite à votre lettre du 11 décembre 1912, n° 5237, j'ai l'honneur de vous faire remarquer que l'article 7 du règlement organique, tranche formellement le cas que vous me soumettez : "aucune œuvre de peinture ou de sculpture ne sera placée dans les galeries du Musée, sans avoir obtenu les deux tiers des suffrages des membres présents".

La décision de la commission qui a refusé le tableau de M. Fabry est régulière. La commission était en nombre, puisque la moitié plus un de ses membres assistait à la séance (article 2 du règlement d'ordre). Pour être admis, le tableau aurait dû recueillir au moins 5 suffrages ( $7 \times 2/3 = 4 \frac{2}{3}$ ) et il n'en a obtenu que 4.

Je pense qu'une décision régulièrement obtenue doit sortir ses effets, à moins que l'assemblée ne soit unanime à la retirer.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture  
e/v.

Bruxelles le 17 X 1912

11

Bruxelles est à la  
financière ce matin même

Ce rapport où votre communiqué nous  
du 25 nov. n° 628, nous voulons  
l'honneur de vous faire connaître que  
notre collège a pris un avis favorable  
à l'entrée dans les collections des biens  
de l'aquarelle de M<sup>r</sup> Th. Hennion ;  
la Tragi-comédie parisienne et des dessins  
de M<sup>r</sup> Eug. Vuille : "Ophélie".

Sur ce qui concerne le portrait de femme de  
M<sup>r</sup> E. Foddy, sur plusieurs présents à  
la séance, il se sont prononcés pour  
l'acceptation de l'œuvre du roi à  
condition. Vous trouverez à vous permettre  
ce vote, ~~et~~ je ferai être informéz - vous  
que'il n'y a pas lieu, malgré l'absence  
du règlement de le considérer comme

finis

une règle définitive, les deux voix des  
malgré les termes des règlements  
qui exige les deux tiers de  
l'appui des membres présents

Reverez

le secr.

le présent

PS



Marij

mon cher et honori<sup>c</sup> (confi<sup>e</sup>)

A mon ami de vous féliciter  
pour l'honneur qui vous échut aux  
"Kunst de Musie", puis l'assister  
à mes remerciements pour votre  
carton affectueux qui m'apposta  
le nom de "nouvel" = mes yeux  
deux-deux envois pour l'édition

Dans la solennelle sécession  
de l'Etat... voilà c'est un  
fort enviable honneur... et je  
vous suis particulièrement recon-  
nais, au grand vostre profit, ceste  
bien affectueuse, dans ce beaucoupy résultat.

Croire a-tant ma dévouée  
fraternelle, ma chère compagne,  
et mes deux mains frémissantes  
votre bien considérément

Emile Thannay



104, RUE DU CORNET  
BRUXELLES

Mon cher Secrétaire

Et tant d'abord, mes enthousiastes  
félicitations pour la "sur-élévation"  
de votre bâtonnier... Voilà qui  
rejaillit sur tous les intellectuels  
de plume, de brosse, voir d'ébancier,  
qui sont un peu dans votre protection!

Ensuite, j'arrive à votre ques-  
tionnaire de l'autre semaine,  
relatif à votre intéressant projet de

Catalogue... Je m'y suis attelé...  
À ce propos, permettez moi de vous faire  
savoir que j'ai eu l'honneur d'être  
interpellé par M<sup>r</sup> le Ministre des  
Sciences et des Arts, samedi dernier,  
à l'ouverture du Salon des Aquarel-  
listes (per n'y étais pas !)

— M<sup>r</sup> l'Honneur, vous savez — m'a  
dit le Ministre, — que je tiens à ce  
que l'aquarelle que je vous ai  
acheté l'an dernier prenne place  
au Musée....

Ce propos, mon cher Secrétaire,  
vient, ce me semble, confirmer à  
point d'animable promesse que vous  
me ferez l'as de notre dernière rencontre.

Je serai heureux et fier ! — de  
pouvoir dans la liste de mes œuvres  
acquises, réclamée par vous, inscrire  
celle-là comme locataire du Musée.

Le Musée, certes, ne perdrait point  
à l'échange en remplaçant ma  
Pie morte par cette œuvre plus  
complète — et dans vos mêmes  
avoir bien voulu faire l'éloge dans  
le Journal de Bruxelles...

J'espère pouvoir compter en la  
circonstance sur votre précieux  
et peu, au moins appui —

Avec mes félicitations réitérées,  
mon très dévoué, mon plus  
cordial et devoué poigné

Theo Hennay

MINISTÈRE  
des  
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION  
DES  
BEAUX-ARTS

*N°* 628.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date  
et le numéro de la dépêche, ainsi que  
l'indication de l'Administration.

~~ANNEXE S~~

Bruxelles, le 25 novembre 1912.

Messieurs,

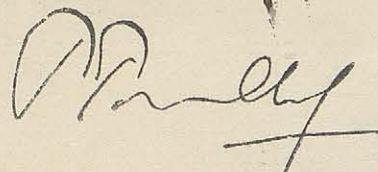
J'ai l'honneur de vous faire parvenir un portrait de femme peint par M. Emile Fabry, un dessin de M. Eugène Smits, intitulé "OPHELIE" et une aquarelle de M. Théo Hannon, "TRAGIQUE PARTIE CARREE".

Je vous prie d'examiner ces œuvres et de me faire connaître le sentiment de votre Collège concernant leur admission au Musée.

J'attire votre attention sur ce fait que l'aquarelle de M. Hannon a été acquise dans le but de représenter cet artiste au Musée mieux qu'il ne l'est actuellement. On pourrait au besoin retirer l'aquarelle de M. Hannon actuellement exposée, afin de faire place à celle-ci.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

.Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture  
à Bruxelles.